



## Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères

☎ 02 54 28 12 00 ☎ 02 54 28 12 03 ✉ centredetripleblanc@orange.fr

### COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2015 A INGRANDES

L'assemblée adopte le compte rendu du dernier comité qui s'était déroulé le 8 octobre à Sauzelles.

#### **\* Débat d'orientation budgétaire 2016**

La séance débute par un premier bilan de l'année en cours à quelques jours de la fin de l'exercice budgétaire 2015. Cette année encore le Symctom a cherché à maîtriser les charges et la tendance va vers un excédent de fonctionnement significatif (il devrait se situer autour de 400 000,00 €). Cette maîtrise des coûts a été possible malgré une hausse sensible du nombre d'arrêts maladies et une qualité médiocre du tri des emballages qui augmentent sensiblement les charges de fonctionnement (une étude menée sur la composition des sacs noirs a montré que la mauvaise qualité du tri coûte environ 300 000,00 € par an uniquement en prestation d'enfouissement). Le chapitre investissement devrait également être excédentaire.

Le renouvellement du marché lié à la prestation d'enfouissement des déchets ultimes, qui est le poste de dépenses le plus important derrière les charges de personnel, a débouché sur une augmentation raisonnée des tarifs avec + 2,8 %.

L'année 2016 sera pour le syndicat encore très active et déterminante pour l'avenir de la structure.

La collectivité va devoir dans un premier temps constituer un budget permettant d'une part de maîtriser les charges de fonctionnement, mais également de débiter une période marquée par des investissements conséquents tout en maintenant le taux de la TEOM à 14,5.

Au chapitre fonctionnement les dépenses les plus importantes seront évidemment liées aux charges de personnel et dépendantes en partie de l'absentéisme. Toutefois le syndicat cherchera à limiter ces charges par deux départs en retraite qui devront être compensés par des contrats aidés plutôt que par des titularisations. Les incertitudes sur l'avenir de l'activité déchets et les changements d'organisation à moyen terme (voir plus loin) nous obligent en effet à faire preuve d'une grande prudence et ne nous permettent pas de proposer actuellement des embauches définitives ; il est donc aujourd'hui pertinent d'adapter au mieux les recrutements à l'activité du moment et donc de privilégier les contrats à durées limitées de type CAE (Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi) ou CUI (Contrat Unique d'Insertion) lorsque c'est possible.

Une autre incertitude concerne l'évolution de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes) dont le tarif n'a pas encore été établi pour l'année prochaine. Une augmentation reste donc tout à fait envisageable ce qui aurait des répercussions significatives sur les coûts d'enfouissement.

Afin de contrebalancer ses éventuelles augmentations de charges, le Symctom cherchera encore à mettre en place et à développer des filières innovantes de valorisation des déchets avec par exemple la généralisation de la récupération des plastiques durs sur les déchèteries.

Les actions liées au PLPD (Programme Local de Prévention des Déchets) devront également avoir un impact sur la diminution des quantités de déchets enfouis : le compostage auprès des “gros producteurs” comme les maisons de retraite ou encore le Centre de Transmission de Marine de Rosnay iront dans ce sens. Il est à noter que ce sera la dernière année du PLPD et par là même le dernier versement de l’aide financière attribuée par l’ADEME dans ce cadre, soit environ 40 000,00 € par an. De plus, des efforts supplémentaires sur la sensibilisation au tri seront faits avec entre autres la distribution de deux guides du tri par foyers (Mémo tri et réglette) en plus des suivis de collectes effectués par nos ambassadeurs du tri (le logiciel de suivi de collectes installés dans les véhicules est également opérationnel même s’il existe quelques limites techniques dans son utilisation). Les recettes de fonctionnement seront sans grande incertitude puisqu’elles proviennent en majorité de la TEOM ; le seul point d’interrogation portant comme chaque année sur la revente des matériaux triés qui est directement dépendante des cours de reprises (exemple de la chute vertigineuse des cours de la ferraille depuis quelques mois).

Concernant les investissements la collectivité va devoir concrétiser des dossiers importants avec dans un premier temps la reconstruction de la déchèterie du Rasimier.

Les investigations concernant la déchèterie du Blanc sont également en cours et l’ensemble des éléments devraient être réunis pour prendre une décision en première partie d’année afin d’espérer un lancement des travaux au cours du second semestre 2016. Les coûts cumulés de ces deux déchèteries seront l’objet de la plus grande des vigilances afin de conserver la maîtrise de l’encours la dette du Symctom. La “chasse” aux subventions sera également une priorité même si le contexte actuel est très défavorable pour ce type de travaux.

En parallèle et en conséquence des changements annoncés notamment sur les installations dédiées au tri des emballages, le syndicat est partie prenante dans deux groupes de réflexion qui se sont constitués à l’échelon interdépartemental :

d’une part entre les collectivités du Cher et de l’Indre pour une réflexion sur une mutualisation éventuelle des moyens de traitement des ordures ménagères résiduelles et des recyclables. Cette étude, menée par le bureau Inddigo, donnera ses conclusions au mois d’avril prochain. Elle doit permettre aux collectivités concernées d’apporter des réponses quant à la pertinence d’un regroupement pour faire face aux évolutions à venir sur l’activité déchets (extension des consignes de tri, réhabilitation des petites unités de tri à l’image de celle du Blanc, disparition à terme de l’enfouissement).

D’autre part le Symctom mène une réflexion similaire avec des collectivités de la Vienne dont le Simer de Montmorillon. Ce travail, qui porte cette fois ci uniquement sur le tri des recyclables, sera formalisé en début d’année 2016. L’intérêt pour le Symctom d’être au cœur des discussions est de rester, dans la mesure du possible, maître de son destin.

Ces études ont évidemment un coût mais sont soutenues par l’ADEME à hauteur de 70 %.

Concernant les autres investissements significatifs, le syndicat étudiera également l’acquisition d’un camion porteur et d’une nouvelle presse à polystyrène qui pourrait être subventionnée à hauteur de 80 % par le fonds de financement de la transition énergétique.

Le Symctom est donc à un moment charnière de son histoire et l’année 2016 sera guidée par l’amélioration du service rendu à l’usager et la réflexion sur les évolutions à venir sur fond de maîtrise des coûts.

### **\* Résultats consultations diverses**

➤ Dans le cadre de la consultation menée pour l’acquisition d’une benne à ordures bi compartimentée de 21 m<sup>3</sup>, c’est Renault Poids Lourds qui a été retenu pour le châssis pour un montant de 80 881,40 € HT. Concernant le caisson, c’est la société Semat qui remporte le marché pour un coût de 72 700,00 € HT.

Le véhicule devrait être livré au printemps 2016.

➤ Concernant l'achat des sacs poubelles pour 2016, c'est la société Sak-Plast qui a été choisie pour un montant de 76 000,00 € TTC. Ce montant est sensiblement inférieur à l'année dernière ce qui s'explique par la prise en compte des stocks existants dans les communes. La livraison débutera au cours de la première quinzaine du mois de janvier.

### **\* Tarifications prestations de services**

Sur proposition du président, le comité syndical décide d'appliquer une hausse de 2,5 % à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 sur les prestations suivantes :

- tri des emballages pour la CDC Cœur de Brenne : 282,50 € / T ;
- tri des Journaux Revues Magazines pour le CDC Cœur de Brenne : 118,50 € / T ;
- stockage et chargement du verre pour la CDC Cœur de Brenne : 21,50 € / T ;
- caractérisation des emballages pour la CDC Cœur de Brenne : 59,20 € l'unité ;
- traitement des déchets provenant de aires de repos pour le conseil général : 95,30 € / T.

### **\* Délibération**

➤ L'assemblée prend la décision suivante : le Symctom remboursera la somme de 1 315,00 € à la SCI des Groges, 29 Boulevard Clément Laurier, qui s'est acquitté d'une TEOM pour l'année 2015 alors que ces bâtiments industriels ne produisent pas de déchets et auraient dû bénéficier à ce titre d'une exonération de la TEOM (cette exonération interviendra à compter de l'année 2016).

### **\* Questions diverses**

➤ Après consultation, la prestation d'assurance des véhicules de la collectivité sera attribuée, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, à la société Groupama qui a proposée des tarifs nettement plus avantageux que MMA qui assurait jusqu'ici cette prestation.

➤ Les investigations menées pour les reconstructions des déchèteries du Rasimier et du Blanc avancent. Pour le Rasimier c'est le concept "Modulo béton" qui a été retenu. Les travaux auront lieu au cours du printemps avec une réouverture du site espérée pour le début de l'été. Le coût global reste à préciser mais devrait se situer entre 400 et 500 000,00 € TTC (avec une subvention ADEME maximum de 30 % sur le montant HT).

Concernant la déchèterie du Blanc, l'étude de faisabilité menée par le bureau d'étude Girus est en cours pour la construction d'un nouveau site en périphérie du centre de tri ; en parallèle, les services de la collectivité travaillent sur d'autres options qui portent sur la mise en place d'un système "Modulo béton" ou la réhabilitation du site actuel.

➤ La collectivité a intégré un groupe d'étude interdépartemental (Cher et Indre) dont le but est d'étudier les possibilités de mutualisation des moyens pour le traitement des Ordures Ménagères résiduelles (sacs noirs) et des emballages (sacs jaunes). Ce travail, mené par le bureau d'étude Inddigo, est en cours avec dans un premier temps la réalisation de l'état des lieux. La restitution de ce diagnostic se fera en début d'année prochaine.

D'autre part, le comité autorise le président à intégrer un autre groupe d'étude constitué cette fois ci par le Symctom et des collectivités de la Vienne (Simer de Montmorillon, Poitiers entre autres) dans le but d'une éventuelle mutualisation des moyens de traitement des emballages. Pour rappel, les prescriptions provenant de l'ADEME et d'Eco-emballages relatives à l'évolution des centres de tri nous obligent à réfléchir dès maintenant aux perspectives d'évolution de nos installations et notamment du centre de tri du Blanc. Le Symctom va donc faire partie d'un groupement de commande

coordonné par le Simer afin de recruter un bureau d'étude qui sera en charge de mener les investigations.

➤ Il est rappelé aux délégués que le nettoyage des bacs de pré collecte doit être assuré par les communes elles-mêmes et qu'il est important de l'effectuer 1 ou 2 fois par an afin d'éviter les désagréments olfactifs et visuels pour les usagers et les agents de collecte.

➤ Une panne sur l'un des véhicules légers destiné à la collecte en porte à porte a nécessité le changement intégral du moteur. C'est le garage Renault de Montmorillon qui a effectué la réparation pour un coût de 13 000,00 € TTC.

➤ Suite à une question posée lors du précédent comité syndical, les services du symctom ont estimé que le coût d'exploitation de la déchèterie de Rivarenes était compris entre 15 et 17 € / habitant ce qui correspond à la contribution demandée à la CDC du Pays d'Argenton-sur-Creuse qui est de 15,85 € / hab. dans le cadre de la convention qui nous lie pour l'utilisation de la déchèterie par les habitants de la commune de Saint-Gaultier.

**Le prochain comité syndical se déroulera sur la commune de Tilly.**